

# Conditions générales de ventes

## **Conditions de commande :**

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente. Les prix de l'année en cours ont été établis en fonction de l'évolution économique des 12 derniers mois. Ils peuvent subir des modifications si des fluctuations nouvelles interviennent au cours de la saison de vente. L'acheteur sera informé, s'il y a lieu, de ces modifications avant l'expédition. Les prix facturés seront ceux en vigueur au jour de l'acceptation de la commande par le vendeur.

## **Acceptation ou confirmation de la commande :**

Le fait d'accepter ou de confirmer une commande implique pour nous l'obligation de fournir sauf circonstances indépendantes de notre volonté ou cas de force majeure, tels que : mauvaise récolte ; intempéries (gelées, grêle, sécheresse, tempête, etc.) ; impossibilité d'un transport normal, etc.

La précédente liste ayant un caractère indicatif et non limitatif. De même, si l'acheteur n'a pas réglé les factures dans les délais prévus, le vendeur est libéré de l'obligation de fournir une nouvelle commande précédemment acceptée ; il doit cependant l'informer par écrit de l'impossibilité d'exécuter la commande. A moins d'ordre contraire exprimé par écrit lors de la commande, les articles manquant dans la force ou la variété demandée seront remplacés par ceux de la force, de la variété et du prix qui s'en rapprochent le plus. Tout nouveau client devra régler 30% du montant TTC au moment de la commande et le solde à réception de la facture.

## **Petites commandes :**

Les commandes inférieures à 50 euros sont réglées comptant à la commande. Aucune commande écrite ou téléphonique ne sera prise en considération si elle n'est accompagnée (ou suivie dans les 48 heures) du règlement correspondant.

## **Annulation de commande :**

Si le client annule tout ou partie de sa commande, une retenue de 30% pourra être faite en dédommagement du préjudice subi. Aucune annulation ne sera acceptée à moins d'une semaine de la livraison ni après le 1<sup>er</sup> février.

## **Livraisons :**

### **Conditions de livraison :**

Les prix de ce catalogue sont des prix départ. Toutefois, selon l'usage, les produits horticoles sont considérés comme agréés, dans nos magasins, et voyagent donc au risque du destinataire, même s'ils sont expédiés franco. Il s'ensuit que ce dernier est seul qualifié pour faire une réclamation auprès des transporteurs responsables, si les délais d'acheminement sont dépassés ou les colis détériorés.

Date de livraison : les expéditions ont lieu en fonction de la date d'arrivée des commandes et des conditions météorologiques. Les précisions données quant aux délais de livraison ne sont qu'indicatives, et aucun refus d'envoi n'est admis par avance ou retard dans la livraison dès lors que ladite livraison a eu lieu dans les limites de la période normale de plantation ou si elle a eu lieu en dehors, que le retard ou l'avance en cause n'ont pu être par eux-mêmes susceptibles de compromettre le reprise.

Lieu de livraison : sauf précision contraire, la livraison a lieu à l'adresse de facturation. Toute commande destinée à être livrée dans un lieu écarté d'une agglomération ou d'une route à grande communication doit être accompagnée d'un plan et des indications nécessaires pour y accéder. Dans le cas où le lieu de livraison n'aurait pu être trouvé, l'acheteur est responsable des végétaux, objet de sa commande.

## **Réclamations :**

Au cas où un acheteur aurait à se plaindre d'un lot de marchandises, il ne peut en refuser la réception sans nous en avoir référé. Tout refus de prendre la livraison doit nous être notifié par lettre recommandée avec accusé de réception envoyé dans les trois jours ouvrables suivant la livraison. Un refus, non motivé dans les délais ci-dessus précisés, ne pourra recevoir aucun effet, quelles qu'en soient les causes. En cas de litige, le Tribunal de Langres sera seul compétent.

## **Garanties :**

Reprise : la reprise des végétaux fournis dépendant des soins donnés à l'arrivée, de la préparation du sol, des circonstances, de l'exécution de la plantation, ainsi que de nombreux autres facteurs qui échappent à notre contrôle, nous ne pouvons pas assurer la garantie de vices cachés qui ne sera reçue si elle n'établit pas notre propre responsabilité.

Authenticité : aucune contestation concernant l'authenticité des espèces et variétés ne pourra être faite passée l'expiration de la 1<sup>ère</sup> période végétative. Eu égard à la nature des produits vendus, la responsabilité du vendeur, en cas d'erreurs reconnues et établies, ne pourra en aucun cas, et en particulier en matière d'authenticité, de pureté variétale, dépasser le montant total de la fourniture de l'article livré, y compris les frais justifiés résultant du retour des marchandises.

## **Conditions de paiement :**

Nos factures sont payables à Rivière-les-Fosses à réception de la marchandise ; les factures non payées après 30 jours seront majorées de 1,50% par mois. Les frais de recouvrement sont à la charge de l'acheteur.

## **Recours contre les transporteurs :**

Arrivée par temps de gelée : en cas d'arrivée par forte gelée, placer les colis sans les débiller dans un local tempéré non chauffé. La gelée étant un cas de force majeure, le transporteur n'est responsable des dégâts qu'elle cause que si les délais légaux de transport sont dépassés.

Retard dans l'acheminement des marchandises : les marchandises voyagent dans tous les cas aux risques et périls de l'acheteur, celui-ci est seul juge et responsable des réclamations à faire à l'arrivée. Lorsque les colis présentent des traces d'avaries ou que des pertes sont constatées, il incombe au destinataire de le mentionner clairement sur le récépissé présenté par le chauffeur, de nous en avertir et de confirmer la réclamation par lettre recommandée auprès du transporteur dans un délai de 2 jours ouvrables.

## **Assurances :**

Les marchandises sont assurées, à la demande expresse du destinataire et à ses frais.

Clause de réserve de propriété (loi du 12 mai 1980)

Jusqu'à complet paiement du prix, le vendeur restera propriétaire des marchandises malgré leur livraison à l'acheteur, celui-ci étant responsable de tous dommages ou pertes survenant après la livraison. Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction dès la livraison des marchandises. Il supportera également les charges de l'assurance.

Toutes clauses contraires à celles ci-dessus insérées sur les papiers commerciaux de nos clients seront considérées comme nulles et non avenues. Nos présentes conditions régiront seules nos ventes et prestations à l'exclusion des conditions d'achat de nos clients ou de tout autre document émanant d'eux.